

CDDU : La politique du pire

A l'initiative du Ministère du Travail et de celui de la Culture, les employeurs et les syndicats du secteur de la radiodiffusion et de la télévision ont été invités à négocier.

Quel est l'enjeu de cette négociation nationale, dans le cadre de la commission mixte paritaire (CMP) radiodiffusion, à laquelle SUD Radio France participe ?

Négocier la liste des métiers et les modalités de recours aux CDDU (Contrat à Durée Déterminée d'Usage constant) et la transformation en CDI (Contrat à Durée Indéterminée).

La négociation porte, en effet, sur la définition des critères permettant le passage en CDI pour celles et ceux qui le souhaiteraient.

Ainsi l'envoi massif par la Direction de courriers recommandés à la plupart des producteurs et des collaborateurs spécialisés, travaillant sur les chaines de la maison et SOPHIA, leur signifiant qu'on ne leur garantit plus de travail et qu'ils peuvent aller en chercher ailleurs est d'une violence inouïe !

Véritable insulte à des professionnels représentant le cœur de métier de l'entreprise ! Dernier baroud d'une Direction organisant la grande purge avant d'être contrainte de proposer des CDI !

Une mobilisation collective est inévitable !

Paris, le 3 mai 2016

Depuis des années nous réclamons, dans l'éventualité d'une fin de collaboration, et seulement dans ce cas, d'en informer les salariés avec un minimum de deux mois, même si nous contestons le bien fondé juridique de la rupture unilatérale du contrat de travail. Cette année la Direction détourne la lettre et l'esprit de cette demande syndicale, du respect d'un délai de prévenance, pour justifier de ses turpitudes et son envoi massif aux salariés en CDDU. Ainsi tout le monde, ou presque, se retrouve sur la sellette au motif « qu'à ce stade de la réflexion » on ne peut leur garantir une nouvelle collaboration.

Argument irrecevable quand, lors de la présentation des derniers sondages, le PDG et le directeur délégué aux antennes se félicitaient des choix faits sur les antennes, réaffirmaient que la direction prise était la bonne et faisaient des allusions marquées sur les modifications à venir pour la rentrée...

Alors comment expliquer que, 10 jours après, ces mêmes personnes n'aient pas « de visibilité sur la grille de rentrée » ? Comment expliquer que les directeurs de chaîne se trouvent « forcés » d'indiquer officiellement aux producteurs qu'ils peuvent reprendre leur liberté et éventuellement aller voir ailleurs, tout en disant dans le couloir à certains de ne pas tenir compte du courrier ?

Des différentes possibilités qui s'offrent à elle, la Direction ne choisit ni la plus vertueuse pour l'entreprise, ni la plus respectueuse pour ses salariés mais celle aux effets les plus délétères.

Peu importent les « dégâts » potentiels pour les antennes, la souffrance engendrée, et le plus élémentaire respect dû à des professionnels riches d'années d'expertise « maison » auxquels les auditeurs sont attachés.

Radio France contrainte prochainement de proposer des CDI à ces salariés a choisi le pire : le loisir de procéder à un dernier coup de balai ou de procéder à des modifications substantielles des conditions d'emplois.

Indigne de dirigeants d'entreprise.

La riposte devra être à la hauteur !